Carsat Retraite & Santé au travail
Pays de la Loire

2019

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

Retraite & Santé au travail
Pays de La Loire

ÉDITO du directeur

Un cycle de transformations dans la continuité

François-Xavier Joly
Directeur de la Carsat Pays de la Loire

Intégration
de la Sécurité sociale des Travailleurs Indépendants à la branche retraite

78 collaborateurs
du régime des travailleurs indépendants accueillis

Demande de retraite
en anticipée pour une garantie de versement 4 mois plus tard

Contact numérique
en développement selon plusieurs modalités

Service public de proximité
libre-service, accueil téléphonique, RDV et Maison des Services au Public : des agents proches des travailleurs

Santé au travail
et prévention des risques professionnels : sensibilisation des jeunes

*S'il s'agissait de retenir un fait unique et saillant de l'année 2019, c'est l'accélération de la préparation de l'**intégration de la Sécurité sociale des indépendants à la branche retraite** qu'il faudrait mettre en exergue. En effet, toutes les directions de la Carsat se sont mobilisées avec énergie, pour que le jour J, soit le 1er janvier 2020, nous puissions **accueillir les 78 collaborateurs du régime des travailleurs indépendants.** Et ce, avec **l'ambition d'assurer sans heurts la continuité du service public** de la retraite et de son action sociale auprès d'un nouveau public d'usagers de l'organisme.*

*Ainsi a-t-il fallu définir de nouvelles organisations cibles pour intégrer à nos processus retraite, action sociale et contrôle, le traitement des dossiers des TI. **La Direction des ressources humaines a piloté et organisé le repositionnement des collaborateurs** souhaitant rejoindre l'organisme. Elle a fait preuve d'une remarquable inventivité pour réunir les conditions de réussite de leur intégration.*

***Le département informatique a préparé la convergence de nos deux systèmes d'information** pour organiser et planifier la bascule de celui des indépendants dans le nôtre, opération décisive pour garantir la fluidité et la qualité de la relation de service auprès de ces nouveaux assurés.*

***Quant au département logistique** il a conduit un important chantier de **réimplantation des agences retraite du Mans et d'Angers,** qui deviennent par leur taille les plus importantes du réseau de la retraite dans la région.*

Cependant la préparation de l'incorporation de l'entité SSI au sein de la Carsat ne saurait résumer à elle seule l'activité de notre organisme.

*Sur la lancée de 2018, les **Directions retraite et financière ont continué à consolider le pilotage au flux des dossiers de demande de retraite** afin de tenir nos engagements de service concernant la garantie de versement de sa retraite à tout futur retraité nous en faisant la demande au moins 4 mois avant la date de son choix.*

***Le tournant vers le recours au numérique s'est accentué** au travers de différentes campagnes de promotion de nos offres de service. Dorénavant nos assurés peuvent bénéficier en complément de nos **accueils physiques traditionnels et des espaces de libre-service, d'une palette de modalités de contact numérique :** la demande de retraite en ligne, l'envoi de SMS ou de mails afin de les informer de l'avancement du traitement de leurs dossiers afin de les rassurer sur sa bonne prise en compte. Les entreprises bénéficient aussi de ces avancées. Ainsi, peuvent-elles dorénavant recevoir le taux AT/MP par voie dématérialisée.*

*Mais notre transformation progressive vers une administration en phase avec les évolutions technologiques attendues par certains de nos publics ne saurait faire oublier l'existence d'une **fracture numérique au sein de la population.** Ainsi participons-nous en Vendée avec de nombreux partenaires comme Pôle emploi, la MSA , le conseil départemental, la CAF, La DGFIP, aux travaux de l'association le GRAIN qui vise à **améliorer l'utilisation et l'accès à internet des usagers** et à renforcer le partenariat entre les organismes pour mieux coordonner les actions d'inclusion numériques sur ce territoire.*

Le Service social a continué son recentrage sur le traitement des situations individuelles** par les assistantes sociales, un peu moins sur les informations collectives, en se concentrant particulièrement sur la **prévention de la désinsertion professionnelle.

Le renforcement du service public de proximité** est une de nos préoccupations sur les territoires. C'est pourquoi **nos Directions retraite et des Intervention sociales ont en commun contribué à la formation des animateurs des Maisons de Service au Public.

***Concernant la Prévention des risques professionnels,** leur gouvernance a évolué avec une redéfinition du périmètre des Comités techniques régionaux. La gestion du compte pénibilité auparavant dans le giron de la branche retraite a rejoint celui de l'assurance maladie. La Direction des risques professionnels a par ailleurs engagé un partenariat prometteur avec l'Éducation nationale et la région. Elle participe à la **formation des enseignants sur la prévention des risques professionnels en espérant que les jeunes générations,** devenues salariées aient acquis les bons gestes et réflexes durant leurs études. Bel exemple de transmission intergénérationnelle…*

*Ce tour d'horizon ne serait pas complet si n'était abordé l'**investissement de l'organisme sur le champ de l'innovation.** Celle-ci a pour objet d'améliorer notre offre de services en organisant le dialogue avec nos parties prenantes. **En suivant une cohorte d'assurés ayant déposé leur demande de retraite,** nous allons pouvoir avec eux identifier les **points forts et les points de progrès du parcours d'un futur retraité.***

Avec le hackathon, auquel ont participé de grandes entreprises publiques et privées de la région, nous avons initié la réflexion sur la Carsat de demain et son offre de services.

Autant d'initiatives qui avec la participation du personnel construisent le pont du présent vers l'avenir…

DÉPARTEMENT Relation Client Retraite

LES SERVICES RELATION CLIENT

En 2019, le Département de la Relation Client Retraite a confirmé son engagement dans l'**accompagnement du virage numérique et la mise en place de la stratégie cross canal.** La Carsat a mené de multiples actions de promotion des services numériques de l'assurance retraite et particulièrement du **service de Demande de Retraite en Ligne (DRL).** Elle a également développé sa politique de réassurance via des mails et SMS envoyés aux assurés. Le Département a poursuivi le **déploiement du « parcours du réclamant »,** avec la prise en charge de l'ensemble des réclamations retraite adressées à la Carsat.

Les taux de réponses téléphoniques et mails ont été très satisfaisants et stables en 2019, soulignés par de bons résultats au baromètre de satisfaction.

L'ensemble des objectifs relation client du CPG a été atteint : taux de satisfaction des assurés, nombre moyen de contacts déclarés par l'assuré, délais de traitement des réclamations, taux de prise en charge des appels, réponse aux mails dans les 72h (R06), utilisation de la Demande de Retraite en Ligne (R01 à R07), dépôt des demandes de retraite par les assurés au moins 4 mois avant la date d'effet (R10).

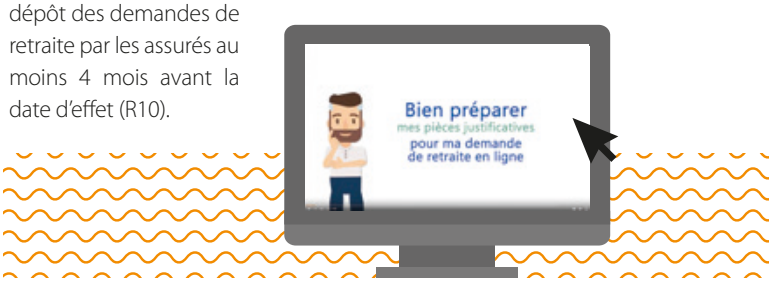

DÉPARTEMENT Carrière

Le Département Carrière a pour mission principale la régularisation des carrières des salariés du régime général et des travailleurs indépendants depuis le 1er janvier 2020.

En 2019, **les carrières de 18 714 assurés ont été régularisées et mises à jour en amont de leur demande de retraite.** Cette action d'anticipation vise à fiabiliser les carrières, à mieux informer les assurés et à fluidifier leur passage à la retraite. **76% de cette production porte sur des demandes d'attestation en vue d'un départ anticipé pour carrière longue.** Cette part, encore importante, se réduit chaque année en raison, d'une part, de la baisse des demandes et, d'autre part, en raison de la diversification des activités de mise à jour de carrière qui s'ouvre à d'autres publics comme par exemple les assurés en situation de chômage.

Dans le cadre de la Mission Réseau Déléguée Annulations Rétablissements, le Département Carrière a reçu **38 397 demandes d'annulations de cotisations et dossiers de rétablissements dans les droits** provenant des Carsat Nord Picardie, Centre Val de Loire, Bretagne, Ile de France, des CGSS de la Réunion et de la Guyane et de la Carsat des Pays de la Loire.

Travailleurs indépendants
préparatifs pour gérer leur régularisation de carrière à partir du 1er janvier 2020

18 174
carrières d'assurés mises à jour et régularisés en amont de leur demande de retraite

Anticiper, fiabiliser, faciliter
les liquidations de retraite

38 397
anomalies d'identification
gérées par le département Carrière

DÉPARTEMENT
Retraite Siège et Services Supports

DR3S

Pour le processus Retraite au global, l'année 2019 s'est caractérisée par une **stabilité des entrées de demandes de droits personnels** (résidents français et étrangers), conforme sur l'année aux prévisions CNAV. La légère hausse (+ 1,2 %) s'explique par la prise en charge par anticipation de DP TI en 2019.

Le volume de demandes au titre des **départs anticipés pour carrière longue reste toujours important : 31 % des attributions.**

En termes de sorties, l'année 2019 a connu une hausse pour les droits personnels (+ 6 %).

Concernant les pensions de réversion, les entrées sont stables d'une année sur l'autre, aux alentours de 10 000 par an.

Les entrées de révisions sont stables, au-dessus de 18 000.

Au niveau des indicateurs CPG de production, ils ont été atteints et en nette progression, que ce soit le traitement des DP avant l'EJ (75 % pour un objectif de 62 %), ou celui de traitement de pensions de réversion en moins de 4 mois (65,7 % pour un objectif de 40 %).

En complément de cette activité de production soutenue, les services supports ont également renforcé leur offre de service interne :

- Ils ont conçu et dispensé de nombreuses **actions de formation à destination des personnels** du processus retraite (Formation continue D'fi, formations ponctuelles adaptées), mais également à l'attention des ex agents SSTI
- Ils ont continué **à diffuser régulièrement des informations** aux équipes
- Ils ont contribué aux **actions d'amélioration de la qualité,** en lien avec la DFC
- Ils ont fourni aux équipes des **outils de pilotage adaptés à l'activité et aux indicateurs,** et mis en place un sharepoint complet dans lequel les données de pilotage opérationnel sont facilement accessibles.

Au niveau de la production, 2020 s'annonce supérieure en termes d'entrées de droits du fait de l'intégration de l'activité de l'ex SSTI.

Le processus Carrière connaîtra une transformation importante du fait de l'arrivée de Syrca.

Une attention particulière sera portée à **l'amélioration de la performance concernant le traitement des Allocations de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA),** récemment centralisées, et à la réduction du stock de révisions de service, notammentde plus de 400 jours.

Sorties droits personnels « 1ers et 2e droits » depuis 2015

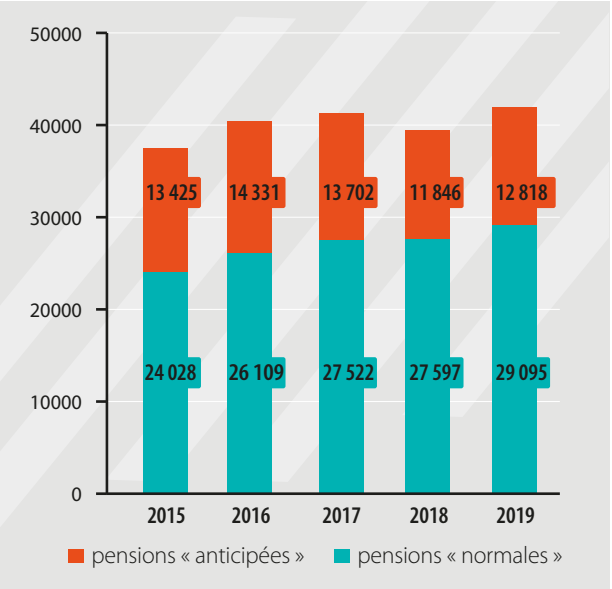

	SITUATION DES DROITS DP-DD ET VOLUMES D'ACTIVITÉ (SOURCE IRMA)							
	Entrées				Sorties			
	2017	2018	2019	Écart 18/19	2017	2018	2019	Écart 18/19
Volume premiers droits	**42 545**	**40 928**	**41 170**	**+0,6 %**	**42 418**	**40 449**	**42 525**	**4,9 %**
Dont Droits personnels	39 546	37 947	38 586	+1,7 %	39 353	37 469	39 902	+6,1 %
Dont Droits dérivés	2 999	2 981	2 584	-15,4 %	3 065	2 980	2 623	-13,6 %
Volume deuxièmes droits	**9 357**	**9 620**	**9 477**	**+1,5 %**	**9 165**	**9 622**	**9 476**	**-1,5 %**
Dont Droits personnels	1 955	1 930	1 873	-3 %	1 871	1 948	2011	+3,1 %
Dont Droits dérivés	7 402	7 690	7 604	+1,1 %	7 294	7 674	7 465	-2,8 %
Volume premiers et deuxièmes droits	**51 902**	**50 548**	**50 647**	**-0,2 %**	**51 583**	**50 071**	**52 001**	**+3,7 %**
Soldes premiers et deuxièmes droits (au 31/12)					**11 216**	**11 747**	**10 392**	**-13 %**

DÉPARTEMENT
Réseau des Agences Retraite

DRAR

LE RÉSEAU DES AGENCES RETRAITE

Le Département des Agences Retraite est constitué de **9 agences retraite et de 31 Points d'Accueil Retraite** (PAR). Cette configuration est identique à celle de 2018. Ses effectifs ont été stabilisés (**124 collaborateurs à fin 2019,** sans compter les collaborateurs de l'ex-SSTI ayant rejoint par anticipation l'une des agences dans l'attente de leur intégration en tant que salariés de la Carsat au 1er janvier 2020). L'année 2019 est marquée par le **renforcement du pilotage au flux des dossiers au sein des agences,** ce qui a contribué à l'atteinte et la consolidation des objectifs CPG.

Simultanément, la capacité de production des agences sur l'ensemble de l'activité « droits propres, droits dérivés, ASI/ASPA et régularisation de carrière » a progressé en volume (+ 9 317 sorties), ce qui positionne à **62 % le poids du réseau agences dans le processus de la liquidation retraite :** 85 % pour les pensions de réversions, (+ 1 point par rapport à 2018), 82 % sur les droits propres (+ 1 point) et 43 % sur les régularisations de carrières (+ 9 points).

Le volume de rendez-vous réalisés en 2019 est en diminution et s'établit à 16 799 (18 538 en 2018, 17 603 en 2017).

3 332 Entretiens d'Information Retraite (EIR) ont été menés dans le cadre du droit à l'information (3 548 en 2018, 2 603 en 2017). Le volume de visites en accueil spontané a diminué par rapport à 2018, poursuivant ainsi la baisse engagée depuis 2014. **Six Espaces Libre Service dans l'agglomération nantaise,** à Angers, au Mans et à St-Nazaire viennent réguler le flux d'accueil spontané.

Sur l'ensemble du territoire, le réseau des agences s'est impliqué dans la **formation des animateurs des Maisons de Service Au Public** (MSAP) conjointement avec le service social, et en lien avec le Département Relation Client Retraite.

Concernant la production, l'accent sera mis en 2020 sur l'atteinte de nos **objectifs Carrière et Retraite quantitatifs et qualitatifs,** l'amélioration de la qualité, la transformation du processus Carrière, l'intégration des équipes et activités TI.

Sur le versant de la Relation Client, **la culture numérique interne sera développée, l'offre d'information et de conseil** (ELS, intégration des TI, nouveaux EIR) **et les partenariats évolueront** (France Service, institutionnels, AGIRC ARRCO).

DÉPARTEMENT Contentieux

Le Département Contentieux Retraite a pour principales missions le traitement des contestations des assurés, qu'il s'agisse de contestations sur le droit ou de demandes de remises de dette. Il est également en charge de l'instruction des recours des assurés devant les juridictions, de la prévention et la lutte contre les fraudes et de la gestion du recouvrement contentieux des créances.

En 2019, le service Recours Amiables a reçu **2 840 courriers de contestation adressés par les assurés** contre 2 671 en 2018, soit une augmentation de 6,3 %. Le principal motif de contestation demeure, tout comme en 2018, la date de **point de départ de la retraite.**

En 2019 la Carsat a fait l'objet de **95 recours des assurés devant les juridictions.** Le volume des recours formés par les assurés auprès des juridictions s'est maintenu dans les mêmes proportions qu'en 2018. Les recours ont principalement porté sur les montants et dates d'effet des droits personnels et dérivés, puis viennent ensuite les recours relatifs au Recouvrement de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA).

Le service Fraudes a atteint les objectifs CPG portant sur le montant des préjudices constatés et évités en matière de fraude et de faute (R18 et R19). L'objectif 2019 relatif au **montant des préjudices constatés** était de 943 903 €, la Carsat a atteint cet objectif

avec un montant de préjudice de **956 250 €.** Quant à l'**objectif relatif aux préjudices évités**, il était fixé à 4 824 394 € pour l'année 2019 et la Carsat l'a dépassé avec un résultat de **6 559 676 €.**

La Commission des Pénalités Financières s'est réunie deux fois en 2019, 17 dossiers lui ont été soumis (contre 8 en 2018). La Commission a maintenu la **pénalité financière dans 16 cas**.

DÉPARTEMENT Agence comptable

↗ + 3,3 %
de prestations vieillesse

6,498 milliards €
versés à 768 091 prestataires

Les prestations vieillesse augmentent de 3,3 % pour atteindre 6,498 milliards d'euros versés à 768 091 assurés.

Les services de la Direction Comptable et Financière ont préparé tout au long de l'année 2019 l'**intégration des salariés et la prise en charge des activités dévolues jusqu'au 31 décembre 2019 à la Sécurité Sociale des Indépendants** (SSI). Cette conduite de projet a porté sur toutes les missions relevant de la DCF.

Les missions habituelles ont été assurées parallèlement à cette transformation majeure. Le service en charge de la gestion des comptes prestataires a poursuivi ses **actions d'amélioration continue et de dématérialisation des offres de services** et en maintenant un **niveau important de recouvrement des créances.**

Le service Contrôle des Liquidations a réalisé ses missions habituelles de contrôle a priori, tout en expérimentant une modalité de sélections sur analyse de risque, et de contrôle a posteriori. **L'indicateur de la qualité du processus retraite, après une baisse en 2018, a connu une nette amélioration en 2019.**

Le Service Comptable et Financier a procédé à la **comptabilisation** et au **paiement des prestations retraite** (légales et extra-légales). Il a également assuré les opérations comptables de la gestion administrative auxquelles s'ajoutent le contrôle de la paie, les déclarations sociales et la gestion de la trésorerie.

DÉPARTEMENT Service social

Le Service social de la Carsat Pays de la Loire, est spécialisé en santé. **Il écoute, conseille, soutient et accompagne les assurés** du Régime général, y compris les nouveaux travailleurs indépendants en 2019, et leurs ayant-droits de plus de 16 ans, **quand la santé pose ou peut poser une difficulté dans la vie quotidienne et/ou professionnelle.** Avec le concours de ses partenaires, il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de réponses sociales adaptées à la situation des assurés.

Il intervient prioritairement sur 4 axes :

- Santé et accès aux soins
- Santé et employabilité
- Santé et sortie d'hospitalisation
- Santé et bien vieillir.

Au cours de l'année 2019, **le Service social a adressé 41 903 offres de service aux assurés** suite à des ciblages issus de requêtes nationales (31 189) et des signalements formulés par des tiers partenaires (10 714). Par ailleurs, le Service social apporte également une aide aux personnes qui le sollicitent de leur propre initiative : **8 305 demandes spontanées ont été enregistrées** au cours de l'année 2019.

22 881 assurés sociaux ont été aidés par le Service social.

Parmi ces bénéficiaires* :

- 7 503 assurés ont bénéficié d'un **accompagnement visant à favoriser leur accès aux soins,** soit en individuel (90 %), soit en collectif (10 %)
- 13 432 assurés en arrêt de travail ont bénéficié d'une intervention du Service social au titre de la **prévention de la désinsertion professionnelle et de l'accompagnement au retour à l'emploi,** dont 85 % en individuel et 15 % en collectif.

La stratégie nationale liée au CPG 2018-2022 vise à **recentrer le service social prioritairement sur la prévention de la désinsertion professionnelle** et sur son cœur de métier, son expertise, en articulation avec les services partenaires (Service Médical, CPAM, Risques Professionnels, Retraite). L'accompagnement social, sur cet axe, consiste à mobiliser, favoriser une dynamique et soutenir l'assuré confronté à des problèmes de santé, tout au long, ou en anticipation de son arrêt de travail. **L'assistant(e) de Service social est un interlocuteur privilégié de l'assuré, dans son maintien en emploi ou pour élaborer un nouveau projet professionnel.**

Il est à noter que bien souvent, il peut s'agir d'assurés accompagnés dans un 1er temps au titre de l'axe santé et accès aux soins.

- 1 800 assurés ont été accompagnés suite à une sortie d'hospitalisation pour réduire le risque de réhospitalisation des personnes en fragilité.
- 850 personnes ont été aidées dans le cadre du « Bien vieillir » afin de prévenir la perte d'autonomie financière et physique des personnes âgées : 93 % en individuel et 7 % en collectif.

La gestion de la relation avec la clientèle a été marquée en 2019 par l'utilisation, à compter d'octobre 2019, du **3646, numéro unique d'appel de l'Assurance Maladie.** L'intégration de cette modalité de contact, s'adressant majoritairement aux primo appelants, poursuit l'objectif d'améliorer la qualité de la réponse téléphonique du Service social. Au travers de ces interventions, le service social traduit ainsi en actes **la valeur de solidarité qui fonde la mission sociale de l'Institution.**

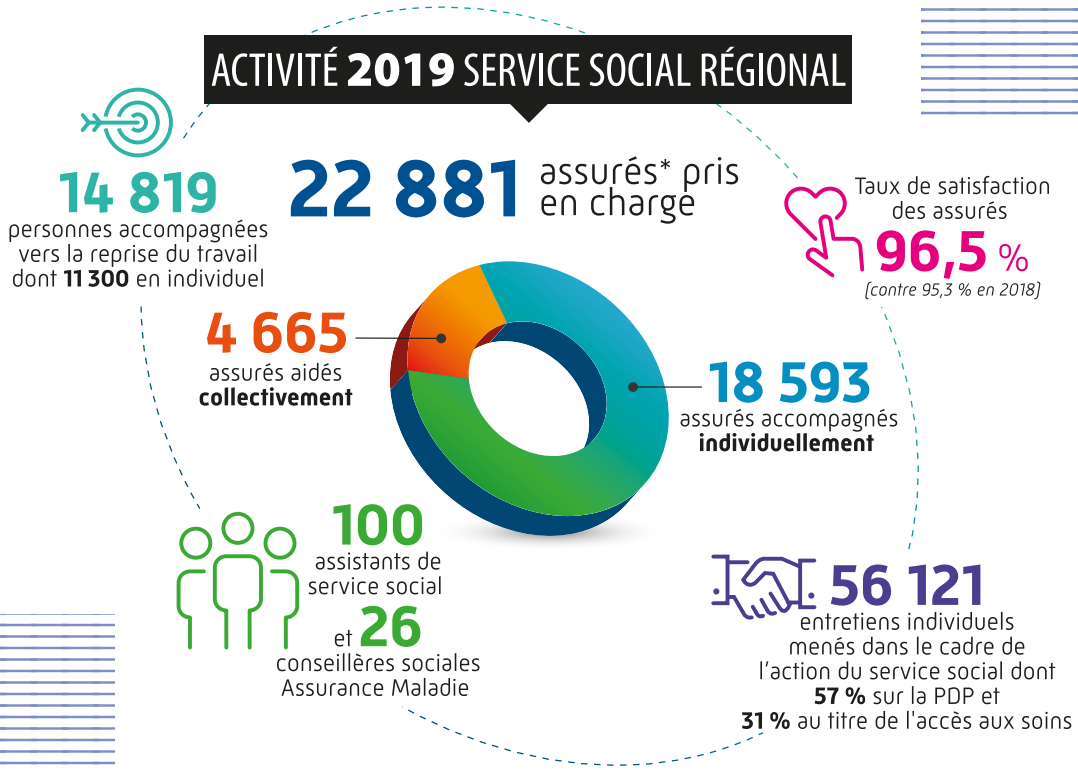

* Un assuré peut être compté plusieurs fois s'il a bébéficié de plusieurs types d'interventions

SERVICE Action Sociale Retraite

L'année 2019 a été marquée par les **travaux préparatoires à l'intégration de l'Action Sociale à destination des retraités « Travailleurs Indépendants »** et par la **signature d'une convention avec quatre Conseils Départementaux de la région Pays de la Loire.**

AIDES INDIVIDUELLES

Les faits marquants à retenir :

- Une baisse du nombre de PAP (Plan d'Action Personnalisé) (- 2,3 %) en raison de la revalorisation au 1er janvier 2019 de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA). Les retraités dont les ressources sont inférieures au montant de cette allocation sont dorénavant orientés vers les Conseils Départementaux pour « l'aide humaine à domicile »,
- La création de brochures à destination des partenaires conventionnés avec la Carsat mais aussi des bénéficiaires pour une meilleure lisibilité de l'offre de services,
- Une étude sur les bénéficiaires de PAP depuis 2012 qui démontre que les demandes d'aides se font de manière plus tardive et que les bénéficiaires restent plus longtemps dans le dispositif.

14 684 plans d'action personnalisés notifiés

Création de brochures pour mieux lire l'offre de services proposée

AIDES COLLECTIVES

Les faits marquants à retenir :

Assurance Retraite

- **Dans le cadre des 2 appels à projets de la Carsat, 237 aides financières ont été accordées par la Commission Retraite et Action Sanitaire et Sociale (CORASS), contre 139 en 2018, pour un montant de 4 008 128 € :**

- 354 000 € de subventions accordées à 30 CLIC,
- 711 228 € de subventions pour 185 Actions Collectives de Prévention (ACP),
- 138 500 € de subventions à 10 projets de Lieux de Vie Collectifs (LVC),
- 2 217 600 € de prêts pour 4 projets de Lieux de Vie Collectifs (LVC),
- 124 800 € de subventions accordées à 3 bailleurs sociaux.

- **5 projets ont été soutenus à hauteur de 462 000 €** suite à l'appel à projets national diffusé au titre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Assurance Maladie

Le pôle a financé l'association pour l'accueil en Maisons d'Accueil Hospitalières « le Figuier » à ANGERS (49), le CICAT à Saint-Saturnin (72), et 7 partenaires du Service social.

Aide collective, assurance retraite : 237 aides financières accordées pour un montant d'environ 4 milions €

462 000 € de subvention pour 5 projets (aide collective assurance retraite) soutenus en 2019

Association pour l'accueil en Maisons d'Accueil Hospitalières à Angers, financée par le pôle / Assurance maladie

DIRECTION des Risques Professionnels

Parmi les actions les plus marquantes peuvent être citées :

- La définition des nouveaux périmètres des CTR,
- Le démarrage du nouveau CPG,
- La fin du dispositif de taux bureau et la mise en place du taux fonctions supports de nature administrative (FSNA),
- La notification du taux AT-MP dématérialisée,
- Le bilan à mi-parcours du PRST3,
- La préparation de la nouvelle version de TMS Pros.

PRÉVENTION			TARIFICATION		
2 705 JOURNÉES ont été consacrées aux actions de terrain, ce qui représente :			131 859 NOTIFICATIONS ADRESSÉES AUX EMPLOYEURS		
2,40 % des établissements de la région	**20,35 %** des salariés	**23,65 %** des accidents avec arrêts déclarés	Tarification collective	Tarification individuelle ou mixte*	Tarification "Bâtiment" calculée
			109 768	22 091	3 399

*y compris la tarification bâtiment calculée. Le cumul des notifications (129 787) comprend les notifications au taux collectif (108 974) et les notifications au taux individuel ou mixte (20 813)

NOTRE PRÉSENCE
en Pays de la Loire

Une présence territoriale
au plus près pour mieux
servir les assurés

NOUS JOINDRE PAR TÉLÉPHONE

Agence Retraite **39 60**

Service social **36 46**

44 LOIRE-ATLANTIQUE

AGENCE RETRAITE NANTES
2 place de Bretagne
44932 Nantes Cedex 9

SERVICE SOCIAL RÉGIONAL
Site de Nantes Bretagne
2 place de Bretagne
44932 Nantes Cedex 9

Site de Nantes Beaulieu
9 rue Gaëtan Rondeau
44958 Nantes Cedex 9

AGENCE RETRAITE NANTES NORD LOIRE
4 rue du Printemps
44700 Orvault

AGENCE RETRAITE NANTES SUD LOIRE
29 route du Mortier Vannerie
44120 Vertou

AGENCE RETRAITE SAINT-NAZAIRE
Maison de la mutualité - Bât. C
17 boulevard Gambetta
44600 Saint-Nazaire

SERVICE SOCIAL RÉGIONAL
Site de Saint-Nazaire
28 avenue Suzanne Lenglen
44600 Saint-Nazaire

49 MAINE-ET-LOIRE

AGENCE RETRAITE ANGERS
7 bis rue Max Richard
49100 Angers

SERVICE SOCIAL RÉGIONAL
Site d'Angers
11 rue de la Rame
49930 Angers Cedex 9

AGENCE RETRAITE CHOLET
26 ter rue du Puits Gourdon
49300 Cholet

SERVICE SOCIAL RÉGIONAL
Site de Cholet
2 rue St Éloi
49328 Cholet Cedex

53 MAYENNE

AGENCE RETRAITE LAVAL
Centre d'affaire Technopolis
rue Louis de Broglie - Bât J
53810 Changé-lès-Laval

SERVICE SOCIAL RÉGIONAL
Site de Mayenne
37 Bd Montmorency
53084 Laval Cedex 9

72 SARTHE

AGENCE RETRAITE LE MANS
2 bd Marie et Alexandre Oyon
72000 Le Mans

SERVICE SOCIAL RÉGIONAL
Site de la Sarthe
178 avenue Bollée
72033 Le Mans Cedex 9

85 VENDÉE

AGENCE RETRAITE LA ROCHE-SUR-YON
5 et 7 rue Foch
85000 La Roche-sur-Yon

SERVICE SOCIAL RÉGIONAL
Site de Vendée
Rue Alain
85931 La Roche-sur-Yon Cedex 9

LES SITES INTERNET

ASSURÉS

carsat-pl.fr
lassuranceretraite.fr
ameli.fr

PARTENAIRES ET EMPLOYEURS

carsat-pl.fr
risquesprofessionnels.ameli.fr
net-entreprises.fr
e-ventail.fr
inrs.fr
ameli.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ

le Département Marketing social,
Communication et Documentation :
nantesbalcommunication@carsat-pl.fr

R196 - 665 DIV - 06/2020 - Carsat Pays de la Loire - Photos : Istock, Getty Images, Carsat Pays de la Loire

Carsat Pays de la Loire

2 place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9

carsat-pl.fr

Directeur de la Publication : François-Xavier Joly – Responsable de la Publication et de la Rédaction : Jérôme Sulim
Conception et coordination : Département Marketing social, Communication et Documentation - Création graphique : Caroline Prouvost